



Numéro de l'avis de contravention

3655762058



ACCUSÉ D'ENREGISTREMENT DE VOTRE CONTESTATION

Je, soussigné EUGENE MERCURY, né le 21/01/1970 à MARSEILLE, habitant au 2 AVN ELSA TRIOLET 84000 AVIGNON (France), titulaire du permis de conduire délivré le 29/04/1988, conteste avoir commis l'infraction, faisant l'objet de la contravention numéro 3655762058, pour le motif suivant:

Mon véhicule a été prêté ou loué à la personne ci-dessous, qui le conduisait ou était susceptible de le conduire lorsque l'infraction a été constatée.

Type de réclamation EP PRÊT / LOCATION

Nom MERCURY

Prénom LUC

Date de naissance 17/09/1971

Lieu de naissance MARSEILLE

H/F ou société H HOMME

Adresse Numéro 11

Voie IMPASSE VERCORS

Code postal 84000

Ville AVIGNON

Pays FRANCE

Permis de conduire 891013210177

Délivré le 21/12/2009

Lieu de délivrance AVIGNON

Signé par
EUGENE MERCURY

Le 08/03/2017

09 K G 8 9 7 6 6

115

CATEGORIES DE VEHICULES POUR LESQUELLES LE
PERMIS EST VALABLE EN CIRCULATION NATIONALE

CAT	DU	AU	MENTIONS/TIMBRE
***	*****		
***	*****		
***	*****		

CHANGEMENT DE DOMICILE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PERMIS DE CONDUIRE

Қазақстан Республикасының МІТК
 Permiso de Condución • Řidičský průkaz
 Körtkort • Führerschein • Juhuluuba
 Aðrir Öðjryggs • Driving Licence
 Ceatidinas Tiomains • Patente di guida
 Vadhūja apliecība • Vairuotojo pažymėjimas
 Vezetői engedély • Licențija tas-Sewqan
 Rjibewijs • Prawo Jazdy
 Carta de Conducão • Permis de conducere
 Vodičský preukaz • Vozniško dovoljenje
 Ajokortti • Körkort

Modèle des
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

1. Nom : MERCURY

2. Prénom : LUC JEROME ALBERT

3. Date et lieu de naissance : 17/09/1971
MARSEILLE (013)

8. Domicile : MAS DE LAURE
13570 BARBENTANE

4. Délivré par : LE PREFET (84)

A AVIGNON

le 21/12/2009

5. N° 89 10 132 10 177

Le chef de section
Pour le Préfet

Catherine CHOISEL

7. Signature du titulaire



CATÉGORIES DE VÉHICULES POUR
LESQUELLES LE PERMIS EST VALABLE

	DEPUIS LE	JUSQU'AU	RESTRICTIONS	MENTIONS	TAMBRE
A	A1 ≤ 125 cc ≤ 11 kW	07/03/1990			
	A ≤ 25 kW ≤ 0.16 kW/kg	*****			
B	B1	07/03/1990			
	B ≤ 3500 kg ≤ (1 + 8 $\frac{D}{100}$)	07/03/1990			
C	C	17/05/1996	17/05/2006	NON VALIDE	
	D	*****			
D	B	17/05/1996	17/05/2006	NON VALIDE	
	C	*****			
E	C	*****			
	D	*****			



Numéro de l'avis de contravention

3655762058



AVIS DE CONTRAVENTION

Le site www.antai.fr vous permet de réaliser vos démarches en ligne et de suivre l'avancement de votre dossier.

Date de l'avis de contravention

01/03/2017

Madame, Monsieur,

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est établi à votre nom a fait l'objet d'un contrôle ayant permis de constater l'infraction figurant ci-dessous.

ZA4 AC0010100003655762058
102542 38557 8936
1/ 3 1 39



MERCURY EUGENE
2 AVN ELSA TRIOLET
84000 AVIGNON

DESCRIPTION DE L'INFRACTION

EXCES DE VITESSE

EXCES DE VITESSE INFÉRIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE SUPÉRIEURE A 50 KM/H

- Prévues par Art. R. 413-14 §1 du C. de la route.
- Réprimées par Art. R. 413-14 §1 al. 2 du C. de la route.

Votre véhicule a été contrôlé par un radar à la vitesse de 76 km/h, pour une vitesse limite autorisée de 70 km/h.

Date / heure : le 25/02/2017 à 07h44

Av. de Tarascon, 50 mètres avant le n°185

- . PK/PR : 000.000
- . Direction : TARASCON vers AVIGNON
- . AVIGNON - 84000

Cette infraction a été constatée et validée par un agent ou un officier de police judiciaire du Centre automatisé de constatation des infractions routières (la vitesse retenue est de : 71 km/h).

Effet(s) sur le permis de conduire

- . Cette infraction entraîne un retrait de 1 point(s) du permis de conduire. Une fois votre amende payée, vous recevrez un courrier du service du Fichier national des permis de conduire vous informant de ce retrait de point.

Identification du véhicule

- . Immatriculation : EG-083-FK
- . Pays : FRANCE
- . Marque : RENAULT

Appareil de contrôle homologué

- . Type : 210C - MESTA - 04566
- . Date de dernière vérification : 13/09/2016

Agent verbalisateur

- . Agent verbalisateur N° : 155847
- . Service : Centre automatisé de constatation des infractions routières (Rennes)

Pour plus de renseignements sur cet avis, vos démarches ou le suivi de votre dossier, consultez le site Internet www.antai.fr ou appelez le 0811 10 20 30 (0,05€/min + prix d'un appel normal).

VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION

Vous devez payer l'amende en utilisant l'un des modes de paiement décrits dans le document « Notice de paiement ».

Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction, le retrait éventuel de point(s) correspondant (articles 529 du Code de procédure pénale et L223-1 du Code de la route).

Montant de l'amende :

Le montant de l'amende forfaitaire prévue pour cette infraction s'élève à : 68 €

Si vous payez dans les 15 jours à compter du 01/03/2017, le montant de votre amende est ramené à :

30 jours en cas de paiement par timbre amende dématérialisé ou par carte bancaire (sur internet, par serveur vocal ou auprès des centres des finances publiques) 45 €

Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du 01/03/2017, le montant de votre amende est majoré :

Dans ce cas, vous recevrez alors un "Avis d'amende forfaitaire majorée" - art. 529-2 du Code de procédure pénale. 180 €

VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION

1. Votre véhicule a été vendu / cédé / volé / détruit ou vos plaques d'immatriculation usurpées
→ **n'effectuez ni paiement ni consignation**
2. Un autre conducteur utilisait votre véhicule au moment de l'infraction
→ **n'effectuez ni paiement ni consignation**

3. Pour tout autre motif, vous devez verser une consignation du montant de l'amende forfaitaire.

Dans tous les cas, **faites vos démarches en ligne sur le site www.antai.fr** ou complétez le formulaire joint et adressez votre requête par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à :
L'officier du ministère public
Contrôle Automatisé
CS 41101
35911 RENNES CEDEX 9

